

Axe 5 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides

Sous-axe 5.1 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides en zone urbanisée

Groupe thématique : Urbanisme

Action 34 : Lancer un nouveau Grand Prix « milieux humides et urbanisme »

CONTEXTE

Le premier Grand Prix de 2011 a été conduit avec succès mettant en lumière la capacité des collectivités à prendre conscience de la valeur des milieux humides présents sur leur territoire et à les intégrer judicieusement dans l'aménagement urbain. La valorisation de cette première édition a conduit à la parution de l'ouvrage Milieux humides et aménagement urbain – dix expériences innovantes.

La deuxième édition du Grand Prix « Zones humides et urbanisme » a été prévue dès 2015. Il a été alors prévu de coupler l'organisation ce Grand Prix et la mise en place de la démarche de labellisation des villes Ramsar.

En effet, en juin 2015, lors de la 12^{ème} COP Ramsar en Uruguay, la résolution XII.10 a été définie sur la mise en place d'un label Ville des Zones Humides. Cette résolution donne le cadre général dédié à valoriser des collectivités qui ont mis en place des mesures de conservation, restauration, gestion en faveur de zones humides Ramsar ou d'autres zones humides importantes situées entièrement ou partiellement sur leur territoire ou dans le voisinage immédiat.

OBJECTIFS ET CONTENU (Plan validé et extensions)

La réalisation d'un nouveau Grand Prix répond au besoin de sensibiliser les collectivités locales, les maîtres d'œuvre et les bureaux d'études à l'intérêt d'intégrer les milieux humides dans les projets d'aménagement urbain.

La mise en œuvre du projet prévoit la mise en place :

- d'un comité de pilotage (COPIL) à vocation « technique ». Ce COPIL aura pour mission de définir et valider les modalités d'organisation de ce 2^{ème} Grand Prix, de veiller à créer les conditions de bon déroulement du projet, de préparer les séances des autres instances, de consolider les documents techniques.
- d'un comité d'orientation. Ce comité sera appuyé sur le Groupe Thématique Urbanisme du Groupe national Milieux Humides. Il aura pour missions d'orienter le projet, de proposer des modalités de valorisation, d'aider à la diffusion du projet au sein des réseaux.

Dans le cadre de la réflexion amont, les points suivants seront abordés :

- les finalités/objectifs du concours et les catégories envisageables. Il sera notamment étudié sur une catégorie mettant en valeur des milieux humides ordinaires tel qu'a été conçue la première édition peut être définie. Une analyse des retombées pour les collectivités récompensées lors du 1er Grand Prix pourrait être réalisée.
- les modes de communication/diffusion de l'annonce du Grand Prix/label
- le mode de valorisation du Grand Prix (pas nécessairement un ouvrage, des fiches sur retours d'expérience, petites vidéos de témoignages en ligne, cartographie des collectivités, ...)

SPECIFICITES OUTRE-MER

RAS

VOLET CESP (Communication/Education-Formation/Sensibilisation/Participation)

Les modalités de valorisation des lauréats seront définies dans la phase de préparation du concours.

PILOTE(S) ET PARTENAIRES**Pilotes**

MEDDE (DEB et DHUP) et Cerema

Partenaires

A préciser dans le cadre du comité de pilotage du Grand Prix

GROUPE DE TRAVAIL SPECIFIQUE

Les compositions du COPIL et du CODOR sont en cours.

PLAN DE FINANCEMENT

MEDDE

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE : RESULTATS ATTENDUS ET OBTENUS

Le lancement du Grand Prix aura lieu en 2017 selon des dispositions envisagées lors d'une réunion préparatoire tenue le 28 novembre 2016 au MEDDE. Un comité de pilotage sera mis en place en février 2017. L'objectif poursuivi est l'annonce du palmarès en février 2018.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

	2017						2018
<i>Mois</i>	01/02	03/04	05/06	07/08	09/10	11/12	01/02
Réunion du COPIL	*						
Réunion du CODOR (GT urbanisme)		*					
Ouverture Appel à projets			*				
Réception des candidatures					*		
Expertise des dossiers					Oct/nov/déc		
Réunion du jury							*
Désignation des lauréats							*
Réunion CODOR (bilan et valorisation)							*

OBSERVATIONS SUR L'ACTION ET SON DEROULEMENT**GT n°1 Urbanisme – mars 2015**

Pour la prochaine édition du Grand Prix, il pourrait être pertinent de réaliser un recensement des concours abordant directement ou indirectement les milieux humides ; capitale de la Biodiversité, concours Paysages, concours « Entreprises et environnement » qui comportent une catégorie Biodiversité, etc.

Prévu initialement en 2015, le lancement du Grand Prix a été différé dans l'attente de connaître le cahier des charges de labellisation des villes RAMSAR. Les développements intervenus dans le cadre de cette labellisation ont conduit à dissocier les deux démarches. Il est en effet apparu fin 2016 que la mise en place de ce label ne pouvait influencer sur la mise en œuvre du Grand Prix. La décision a alors été prise de mettre fin à la période d'attente pour lancer la réalisation du 2^e Grand Prix.

« POUR ALLER PLUS LOIN » :**PROPOSITIONS DE SUITES A CETTE ACTION / D'ACTION(S) COMPLEMENTAIRE(S) OU NOUVELLE(S)**